

053

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 21 Mai 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref: / Dossier pédagogique 3436

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Unité de formation : REVISION GENERALE DES BAREMES: FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR  
L'ACCES A L'ECHELLE D2 DE L'OUVRIER QUALIFIE D1

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION

Code Référence : 960100U11C1

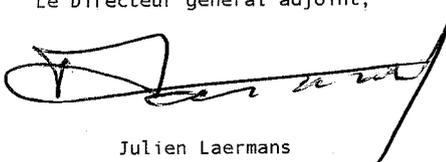
Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

-----  
Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)



Code de l'unité de formation : (3) 96 01 00. 4 M C 1	Code du domaine de formation (4) 301
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 40 périodes

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(4)	(2) (5)	(2)
connaissance de l'institution	CT		- B	6
statut du personnel	CT		- B	6
communication	CT		- B	6
bien - être au travail	CT		- B	6
organisation du travail	CT		- B	12
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX			4
			Total des périodes	40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant 7/4/03

A. Collinet

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.  
30.04.2003

Date : .....

Signature : .....

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF :

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### ***FINALITES GENERALES***

Conformément à l'article 7, § 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du décret, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### ***FINALITES PARTICULIERES***

La circulaire du 27 mai 1994 du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale, fixe les conditions auxquelles doivent répondre toutes les catégories d'agents occupés dans ces administrations pour obtenir une échelle supérieure de traitement, soit en vertu du système de l'évolution de carrière, soit en vertu d'une promotion à un emploi prévu dans les nouveaux cadres organiques.

Une des conditions essentielles pour obtenir une échelle supérieure de traitement est d'avoir suivi une formation.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente unité de formation qui vise à faire acquérir à cet agent des compétences complémentaires telles que :

- la maîtrise élémentaire des règles relatives au code du Bien-Être au Travail et spécifiques à son poste de travail ;
- l'amélioration de son autonomie au travail et de son sens des responsabilités dans un souci d'amélioration de la qualité ;
- la connaissance de l'institution qui l'emploie, de son statut en tant que membre de son personnel et des circuits de communication prévalant dans son organisation.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 1. Capacités

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

#### 1.1. en français

- lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité ;
- s'exprimer oralement et par écrit d'une manière fluide et correcte, sans distorsion phonétique majeure ;

#### 1.2. en mathématique

- effectuer correctement des calculs mettant en jeu les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division ;
- appliquer les notions élémentaires relatives au système métrique applicables aux mesures de surface et de volume ainsi qu'aux mesures de poids.

### 2. Titres pouvant en tenir lieu

le Certificat d'études de base (C.E.B.)

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## **RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## **PROGRAMME**

### ***Connaissance de l'institution locale***

L'étudiant sera capable :

- d'établir de manière succincte l'organigramme général de l'institution ;
- d'identifier au sein de cet organigramme les autorités qui administrent l'institution ainsi que leurs attributions.

### ***Statut du personnel***

L'étudiant sera capable :

- d'expliquer la fonction d'un statut du personnel d'un service public ;
- de citer et caractériser succinctement les catégories du personnel ;
- d'identifier les principes généraux de l'évolution de carrière et de la promotion dans la fonction publique locale et régionale.

### ***Communication***

Pour mener à bien l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'étudiant sera capable :

- de cerner les informations qui doivent lui être fournies par sa ligne hiérarchique et/ou qu'il sollicite de cette dernière ;
- d'informer sa ligne hiérarchique sur l'état d'avancement de sa tâche, sur tout incident survenant lors de son exécution et son incidence dans la bonne exécution du travail qui lui était demandé ;
- de fournir à sa ligne hiérarchique un rapport d'exécution du travail achevé ;
- d'adopter un comportement déontologique adéquat devant toute personne extérieure à l'institution.

## ***Bien - Être au Travail***

L'étudiant sera capable :

- de se positionner quant à ses devoirs et obligations dans la ligne hiérarchique en matière de Bien - Être au Travail ;
- de citer et expliciter les risques professionnels liés à la manipulation de charges physiques, notamment épicondylites, tendinites, lombalgies, hernies discales ;
- de justifier l'utilisation de vêtements de travail appropriés en décrivant les risques d'accident dus à leur inadaptation ;
- d'identifier les symptômes de quelques cas d'intoxication ;
- d'appliquer les règles élémentaires de prévention incendie, d'hygiène et de protection des équipements utilisés ;
- d'établir une démarche de travail qui ne met pas en péril sa propre sécurité ni celle d'autrui dans le respect du code du Bien - Être au Travail.

## ***Organisation du travail***

L'étudiant sera capable :

- de présenter oralement et/ou par écrit ses compétences et qualités professionnelles ;
- de produire oralement un rapport reprenant l'essentiel des étapes nécessaires et suffisantes pour mener à bien une tâche imposée dans le cadre de sa spécialisation ;
- de dresser un planning succinct de gestion du temps et justifier sa décision, prouvant ainsi son autonomie et son degré de responsabilité dans l'accomplissement des tâches imposées dans le cadre de sa spécialisation.

L'étudiant sera sensibilisé à la nécessité d'exécuter un travail précis, soigné et durable dans un délai approprié.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation:

- de se situer de manière précise tant au niveau hiérarchique qu'au niveau de ses droits et devoirs au sein de son institution locale :
- d'établir oralement et/ou par écrit la démarche lui permettant de mener à bien sa tâche
  - ◊ de manière autonome et responsable,
  - ◊ en respectant les règles minimales de bien-être au travail,
  - ◊ en assurant une diffusion de l'information dans et hors du service au sein duquel il est affecté, dans un souci de qualité et d'efficacité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de précision de l'information fournie par l'étudiant,
- du degré d'exactitude,
- de l'intelligibilité et de la cohérence du message transmis par l'étudiant.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D2  
de l'ouvrier qualifié D1

## **PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS**

Les charges de cours seront des enseignants et/ou experts.

L'expert choisi sera titulaire d'un grade de niveau A, B ou C et pourra se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine visé par cette unité de formation, acquise dans une administration publique locale ou régionale.